

# les migrations internationales

## Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

*Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)*



**NUMERO 3**

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE**

**AIDELF**

# UNE MESURE INDIRECTE DE L'ÉMIGRATION ET DES RETOURS AU PAYS D'ORIGINE

Chantal BLAYO

(Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France)

On sait qu'on n'obtient une bonne mesure d'un phénomène démographique dans une population que si on la divise en sous-populations de comportement *homogène*, c'est-à-dire en sous-populations composées chacune d'individus qui ont tous la même probabilité de subir l'événement étudié, ou au minimum en sous-populations chez lesquelles il n'y a aucune liaison entre le phénomène étudié et les phénomènes qui le perturbent (mortalité...) (1).

Les événements démographiques se produisent dans un *ordre nécessaire* (on ne peut partir à l'étranger (ou décéder) avant de naître, divorcer avant de se marier, avoir un deuxième enfant avant d'en avoir eu un premier, revenir de l'étranger sans être parti...). Avoir connu à une même date l'événement qui précède nécessairement celui qu'on étudie constitue le premier facteur d'homogénéisation d'un groupe au sein duquel mesurer la fréquence d'arrivée de l'événement étudié.

Les événements successifs qu'un individu est susceptible de subir (mariage, divorce, émigration, retour, naissance d'un premier enfant, d'un deuxième enfant,...) modifient son statut et déterminent les phases qu'il est appelé à traverser au cours de son existence. Le groupe d'individus qui entrent dans une phase (mariage, émigration, première maternité...) à une même date constitue une cohorte au sein de laquelle on mesure la proportion de ceux qui, en l'absence de phénomènes perturbateurs (mortalité...) sont appelés à changer de phase (proportion de mariés une année donnée qui finiront par divorcer, proportion de natifs d'un pays une année donnée qui finiront par le quitter au moins une fois, proportion de migrants une année donnée qui finiront par revenir au pays...) soit l'intensité du phénomène (2) et la distribution des durées d'existence, dans la phase, de ceux qui en sortiront (calendrier du phénomène).

---

(1) L. HENRY : «D'un problème fondamental de l'analyse démographique», Population, 1959, n° 1.

(2) Si les étapes de la vie d'un individu sont établies sans tenir compte de tous les événements qu'il subit, on peut être conduit à étudier l'arrivée d'un événement susceptible de se renouveler sans que l'individu ait changé de phase. C'est ce qui se passe en particulier lorsqu'on ne distingue pas l'ordre d'arrivée d'un événement renouvelable (naissance, mariage, émigration...). On étudie alors l'arrivée des naissances dans les promotions de mariage et non pas dans des cohortes de parité même quand ce ne sont pas les premières, les mariages dans les générations et non dans des cohortes de veufs ou divorcés même quand ce sont des remariages, les départs dans des générations et non dans des cohortes de retournés même si ce ne sont pas des émigrations de 1<sup>er</sup> rang... Dans ce cas, l'événement étudié n'est pas celui qui fait changer l'individu de phase et l'intensité, nombre moyen d'événements par tête, peut dépasser 1. Les cohortes ne restent aussi homogènes que si la probabilité de subir l'événement étudié est peu dépendante de la durée écoulée depuis le dernier événement qui le précède.

On peut subdiviser la cohorte en sous-cohortes ayant mêmes caractéristiques (même âge s'il ne s'agit pas de génération, même profession, même nationalité...) pour en accroître l'homogénéité, mais *l'opération préalable indispensable consiste à grouper les individus en cohortes ayant vécu à une même date l'événement nécessairement antérieur à celui qu'on étudie, et à mesurer le phénomène selon la durée écoulée depuis la date de constitution de la cohorte.*

Ce bref rappel des exigences de l'analyse démographique montre qu'on ne peut étudier le phénomène «Emigration» que par génération, selon l'âge au départ, et le phénomène «Retour au pays d'origine» que par cohorte de migrants, selon la durée de séjour à l'étranger.

Il faut donc disposer de statistiques de départs par année de naissance et de statistiques de retours par année de départ, ce qui nécessite non seulement un comptage systématique des sorties du territoire et des entrées, mais aussi qu'on enregistre à chaque migration, au minimum, l'année de naissance du migrant quand il s'agit d'une sortie et son année de départ du pays quand il s'agit d'un retour.

Si un tel enregistrement n'existe pas, on doit recourir à *l'observation rétrospective*; mais pour répondre à l'objectif précité, celle-ci *doit porter sur tous les individus qui ont quitté leur pays d'origine, qu'ils y soient revenus ou non, et sur ceux qui ne sont jamais partis.* Deux de ces trois sous-populations sont présentes au pays d'origine, la troisième est dispersée dans les pays d'accueil.

Il faudrait donc pouvoir interroger un échantillon représentatif de ces trois sous-populations, en effectuant une enquête à la fois au pays d'origine et dans les divers pays d'émigration. Les difficultés pratiques tenant à la multiplicité des lieux d'enquêtes, l'absence ou la qualité imparfaite des bases de sondage dans les pays d'accueil et les problèmes administratifs et techniques que poseraient ces opérations simultanées dans des pays différents, rendent une telle enquête très difficile à réaliser.

C'est dans le pays d'origine que l'enquête pose le moins de problèmes. C'est aussi là que se trouve la majorité de la population à enquêter. L'information sur les émigrés, non rentrés au pays, qu'on ne peut interroger, devra alors être recueillie indirectement. Elle pourrait l'être auprès de membres de leur famille résidents au pays d'origine. Bien que le père et la mère soient sans doute mieux renseignés, on préférera interroger les frères et sœurs dont la proportion de survivants devrait être plus élevée. On atteint ainsi toutes les catégories de population qu'il est nécessaire d'enquêter.

On pourra donc prendre une mesure correcte de *l'intensité des deux phénomènes* étudiés (émigration et migration de retour) à l'aide des données ainsi recueillies. Si le questionnaire renseigne, en outre, sur certaines caractéristiques (démographiques, sociologiques...) des migrants (au moment de la migration, de départ ou de retour), on pourra aussi faire l'étude de la *migration différentielle* selon ces caractéristiques. On pourra, enfin, utiliser ces données, pour analyser la *démographie différentielle* (fécondité différentielle, nuptialité différentielle...) selon l'attitude face à la migration.

Nous allons examiner les problèmes de mise en œuvre de cette méthode (populations à interroger, corrections à apporter aux résultats, structure et contenu souhaitable du questionnaire, indices à calculer, tableaux à établir...) avant d'en résumer les avantages et les limites et d'en décrire l'expérimentation qui en est faite actuellement dans un pays d'Europe du Sud.

## L'ÉCHANTILLON

La population qu'on veut étudier comprend :

- toutes les personnes domiciliées au pays d'origine, qu'elles aient ou non migré;
- des personnes résidentes à l'étranger, nées au pays d'origine et ayant émigré, ou nées à l'étranger de parents dont au moins un est né au pays d'origine.

On compte, dans ce deuxième groupe, celles qui ont au moins un frère ou une sœur survivant et résident au pays d'origine, susceptible de leur servir de porte-parole, et celles qui n'en ont pas, soit qu'elles n'en aient jamais eu, soit qu'aucun de leurs frères et sœurs n'ait survécu, soit que tous leurs frères et sœurs survivants demeurent à l'étranger. On pourra, alors, faire appel à leur père et mère, si au moins un de leurs parents survit et réside au pays d'origine. Dans le cas contraire, et en dernier ressort, leurs oncles et tantes présents au pays d'origine pourront renseigner sur elles à condition que leurs deux parents ne soient pas décédés, condition nécessaire, si l'on ne veut pas trop alourdir le questionnaire.

On recueillera des informations sur les individus résidents et sur ceux qui sont à l'étranger en tirant un échantillon représentatif de la population domiciliée au pays d'origine qui renseignera sur elle et sur ses frères et sœurs, sur elle et sur ses enfants au cas où tous ses enfants résident à l'étranger, sur elle et sur tous ses neveux et nièces au cas où ses neveux et nièces d'une même fratrie résident tous à l'étranger avec leurs parents.

On n'aura donc aucun renseignement sur les individus résidents à l'étranger qui n'ont ni frère, ni sœur présent au pays d'origine et ni père, ni mère survivant, ni sur ceux qui résident à l'étranger dont le père et la mère survivants demeurent aussi à l'étranger et qui n'ont ni frère, ni sœur, ni oncle, ni tante au pays d'origine.

A l'aide des informations collectées au cours de l'enquête et éventuellement des autres sources de données disponibles (Etat civil, recensement, autres enquêtes...) on établira des lois de fécondité (pour obtenir les proportions de fratries d'enfant unique), des lois de migration et des lois de mortalité dont la combinaison permettra d'évaluer la population non représentée à l'enquête.

A cette restriction près, l'échantillon sera représentatif de :

- tous les individus survivants nés au pays d'origine (qu'ils aient ou non émigré, qu'ils soient ou non résidents dans ce pays au moment de l'enquête) de parents nés au pays d'origine, ou nés à l'étranger;
- tous les individus survivants nés à l'étranger (résidents ou non au pays d'origine) de parents migrants nés au pays d'origine, ou nés à l'étranger, mais résidents au pays d'origine, de parents nés à l'étranger.

On renonce à recueillir de l'information sur les enfants nés à l'étranger de parents nés à l'étranger, résidents à l'étranger, même s'ils ont des frères et sœurs, des parents ou des oncles et tantes résidant au pays d'origine.

Tout absent du pays a donc au moins un porte parole au pays, aux exceptions précisées ci-dessus. L'échantillon représentatif de la population résidente est ainsi un échantillon représentatif de la population résidente et de la population non résidente, à condition d'y apporter une correction pour tenir compte du fait que les non résidents ont le plus souvent plusieurs porte-parole au pays, plusieurs frères et sœurs, deux parents...

Les renseignements obtenus sur un émigré non résident seront pondérés par l'inverse du nombre de personnes susceptibles de renseigner sur lui (nombre de ses frères et sœurs domiciliés au pays d'origine, nombre de ses parents...), ou par l'inverse du nombre de ménages au pays d'origine dans lesquels figure au moins un de ses frères et sœurs, au moins un de ses parents..., si l'échantillon tiré est un échantillon de logements.

Si la qualité des réponses faites sur les frères et sœurs est satisfaisante, on peut augmenter la taille de l'échantillon de ceux qui ont migré et sont revenus en demandant aux résidents de répondre non seulement pour eux, pour les migrants non résidents dont ils sont les porte-parole (frères, sœurs, enfants, neveux, nièces) mais aussi pour leurs frères et sœurs migrants revenus et domiciliés au pays d'origine au moment de l'enquête. La probabilité, pour un tel migrant, de faire partie de l'échantillon est alors multipliée par la taille de sa fratrie présente au pays d'origine (et non par le nombre de ses frères et sœurs résidents). On lui attribuera donc une pondération égale à l'inverse de cette taille.

L'échantillon des personnes résidentes sera tiré à partir d'un taux de sondage unique. Ce taux dépendra du nombre de départs et du nombre de retours supposés au cours des 30 ou 40 années qui précèdent l'enquête. Il faut que les chiffres obtenus restent statistiquement significatifs après qu'ait été opéré le nécessaire classement par cohorte. Le taux sera d'autant plus élevé qu'on souhaite ensuite subdiviser ces cohortes pour étudier la migration différentielle. Plus la migration aura été un phénomène important dans la population étudiée, plus le taux de sondage pourra être faible.

## LE QUESTIONNAIRE

On remplira, pour chaque résident, un questionnaire (de papier blanc) renseignant sur son histoire migratoire et son histoire démographique et autant d'autres questionnaires identiques (de papier de couleur) qu'il a de membres de sa famille dont il est porte-parole. Les questionnaires blancs seront des questionnaires de résidents; ceux de couleur des questionnaires de non résidents. Si l'échantillon tiré est un échantillon de logements (ce qui minimise le coût d'une telle enquête), les questionnaires relatifs aux membres d'un même ménage pourront être regroupés dans une feuille de couverture récapitulant les liens entre les différentes personnes du ménage et le nombre de questionnaires de chaque espèce remplis par ménage.

Le questionnaire (voir schéma en annexe) informera sur :

a) *l'histoire migratoire* de l'enquêté s'il a vécu au moins 6 mois à l'étranger : *années de départ à l'étranger et de retour au pays d'origine*, pays d'accueil, attitude des membres de sa famille face à la migration (qui l'accompagne ? qui le précède ? depuis quand ? qui le rejoint ? au bout de combien de temps ? qui reste au pays ? qui reste à l'étranger ? qui rentre avant lui ?);

b) celle de ses parents, avant son 18<sup>e</sup> anniversaire;

c) celle de chacun de ses conjoints, s'il a été marié et s'il n'a pas quitté son pays d'origine au cours de son union (3);

d) l'histoire démographique de l'enquêté : son *année de naissance* et son *pays de naissance*, le *pays de naissance de ses parents*, l'année et le pays de naissance (éventuellement de décès) de ses enfants, ainsi que leur résidence actuelle, les années de ses unions et de ses ruptures d'union.

Les renseignements primordiaux, indispensables à recueillir sont soulignés. Les informations supplémentaires recueillies permettront l'étude de la migration différentielle selon certains critères démographiques et celle de la démographie différentielle selon l'attitude face à la migration. Elles peuvent être complétées par des informations sur l'activité professionnelle exercée aux dates des migrations, sur le lieu de résidence au départ, au retour... mais pour être utilisables ces informations doivent toujours être collectées pour les trois groupes de population étudiés : les personnes qui n'ont jamais quitté leur pays d'origine, celles qui ont migré et sont rentrées au pays et celles qui sont parties mais ne sont pas revenues. Comme ces dernières ne peuvent être interrogées directement, et qu'on doit toujours répondre pour elles, toute rubrique trop difficile à remplir par leur porte-parole devra être écartée, car l'avoir remplie pour les deux autres catégories sans pouvoir le faire pour cette dernière serait de peu d'utilité pour l'analyse. A quoi bon caractériser les migrants d'une cohorte qui reviennent si on ne peut les comparer aux migrants de la même cohorte qui ne reviennent pas ?

Toujours dans le dessein de satisfaire aux exigences de l'analyse démographique, *tout état enregistré sera accompagné de la date d'entrée dans cet état.*

Pour déterminer le nombre de personnes dont le résident sera le porte-parole et pondérer les réponses, le questionnaire administré aux Résidents (feuille blanche) renseignera en outre sur la taille de leur fratrie, les années de naissance de leurs frères et sœurs, leur présence au pays d'origine, leur éventuelle émigration, leur éventuel décès et sur la présence au pays d'origine de leur autre parent si tous ses enfants résident à l'étranger.

On remplira, par résident, autant de feuilles de couleur que celui-ci a de frères et sœurs survivants qui ont migré au moins une fois. On choisira de se limiter à ceux qui ne sont pas revenus ou de le faire pour tous ceux qui ont migré, selon la taille d'échantillon de migrants désirée. Si plusieurs frères et sœurs font partie d'un même ménage et qu'on a tiré un échantillon de logements, un seul membre de la fratrie remplira des questionnaires de couleur pour les membres de la fratrie domiciliés dans un autre logement. De la même façon un résident qui a tous ses enfants à l'étranger remplit autant de feuilles de couleur qu'il a d'enfants; si les deux parents ont le même domicile et qu'on a tiré un échantillon de logements, un seul des parents est porte-parole de leur descendance.

On recueillera aussi sur les formulaires d'une autre couleur des informations sur les frères et sœurs décédés qui ont migré au moins une fois; elles serviront à estimer le biais de l'échantillon et à vérifier l'hypothèse d'indépendance entre les phénomènes étudiés et la mortalité. On pourra se contenter de se renseigner sur leur histoire migratoire. Ces questionnaires ne doivent pas être groupés avec les autres, les décédés ne pouvant, en aucun cas, faire partie de l'échantillon.

---

(3) On ne retient *que* les mariages ou on retient toutes les unions officialisées ou non; dans ce dernier cas quand un mariage a été précédé d'une union entre les deux époux, la date à retenir est celle du début de l'union et non celle du mariage et si l'y a divorce on retient la date de séparation et non celle du divorce.

Si tous les membres d'un échantillon de ménages font partie de l'échantillon, on demandera aux enquêtés si leurs enfants, leur conjoint, leurs frères et sœurs résident dans le même logement, pour éviter des réponses répétitives à des questions identiques posées à plusieurs membres du ménage; à l'enquêteur ou au chiffreur, ensuite, selon le cas, de recopier l'information.

## LES PHÉNOMÈNES À ÉTUDIER ET LES INDICES

A l'aide des données ainsi recueillies on étudiera l'émigration dans les générations, selon l'âge au départ, et le retour dans des cohortes de départs, selon la durée de séjour à l'étranger, sans faire, tout d'abord, aucune distinction entre les individus qui migrent.

En faisant l'hypothèse qu'il n'y a pas de mortalité différentielle entre les sédentaires et les émigrés, on établira les tables de 1<sup>re</sup> émigration dans les générations qui nous donneront à chaque âge la proportion de sédentaires en l'absence de mortalité, et en complément la proportion de déjà partis au moins une fois; et des taux de mobilité sans distinction de rang des départs, au cours de chaque intervalle d'âges, toujours en l'absence de mortalité, leur cumul jusqu'à un âge donné donnant le nombre moyen d'émigrations par personne jusqu'à cet âge (4).

On peut aussi calculer des nombres moyens, par âge, de départs de 2<sup>e</sup> rang, de 3<sup>e</sup> rang... dans des générations ou des probabilités de repartir une 2<sup>e</sup> fois, une 3<sup>e</sup> fois... dans des cohortes de rentrés au pays, selon la durée écoulée depuis le retour, comme on calcule des quotients de remariages dans des cohortes de veufs ou divorcés selon la durée écoulée depuis la rupture.

L'émigration et le retour sont des phénomènes qui peuvent se manifester toute la vie durant, aussi devrait-on théoriquement attendre qu'une génération soit éteinte pour dresser la table complète de 1<sup>re</sup> émigration. En fait, comme pour l'étude de la nuptialité des célibataires, on se référera à l'observation pour adopter un âge à partir duquel on considère qu'on n'émigre plus (l'occurrence d'une première émigration après cet âge s'avérant dans la réalité négligeable), et une durée de séjour à partir de laquelle on ne rentre plus.

On n'obtiendra des indices de sédentarité définitive que dans les générations ayant atteint au moins cet âge à l'enquête, âge qu'on pourrait fixer à 55 ans par exemple, et des indices d'émigration définitive que dans les cohortes d'émigrés qui en seront à la durée de séjour ainsi proposée. Il n'y aura aussi que dans ces générations et cohortes qu'on pourra établir le calendrier du phénomène et calculer un âge moyen à l'émigration ou une durée moyenne de séjour au retour.

Les intervalles étant encore ouverts à l'enquête dans les autres générations et cohortes, on ne pourra calculer dans celles-ci que des intensités partielles et aucune indice de calendrier à moins que leurs histoires passées comparées ne permettent de faire quelques estimations pour l'avenir.

---

(4) cf. L. HENRY. Démographie. Analyse et Modèles. Larousse, 1972, 1<sup>re</sup> édition ou Editions de l'INED, 1984, 2<sup>e</sup> édition.

La mortalité différentielle selon l'attitude face à la migration ne pouvant que s'accroître avec l'âge, abaisser l'âge et la durée à partir desquels on considère que les phénomènes étudiés ne se manifestent plus minimise le biais entraîné par la liaison éventuelle entre mortalité et migration.

Si le questionnaire le permet, on peut faire l'analyse de la migration différentielle selon certaines caractéristiques des migrants, en calculant les indices d'émigration et de retour dans des sous-cohortes définies par ces caractères. Quand il s'agit de caractères attachés à l'individu et non, ou peu, susceptibles de se modifier au fil des années, cela pose peu de problèmes méthodologiques : on établira des tables de 1<sup>re</sup> émigration par sexe ou par lieu de naissance, par exemple, comme on établit des tables pour l'ensemble des individus et des indices de retours dans des cohortes d'émigrés subdivisées selon le sexe, l'âge au départ ou la province de résidence au départ. On distinguera aussi, sans problème, et systématiquement, les résidents à l'étranger depuis leur départ du pays d'origine, des résidents à l'étranger depuis leur naissance chez qui le retour s'étudiera selon l'âge, exceptionnellement, la durée de séjour à l'étranger et l'âge étant ici confondus. Toute subdivision des cohortes accroît leur homogénéité, mais cela ne doit pas conduire à un trop petit nombre d'observations par cohorte. On ne retiendra donc que les subdivisions qui apportent un gain très sensible d'homogénéité.

Le problème se complique lorsqu'on veut analyser la migration différentielle selon un caractère qui se modifie au fil du temps, l'émigration selon l'état matrimonial, par exemple, ou le retour d'un migrant selon le comportement de sa famille (l'accompagne, le rejoint, en partie, en totalité...). Il y a alors interférence entre la migration et ce phénomène (et même entre 3 phénomènes si on compte la mortalité, mais on a supposé que la liaison mortalité-migration n'était pas trop forte et que le comportement des enquêtés (survivants par définition) était identique à celui de l'ensemble de la cohorte).

De même que la proportion de célibataires à 50 ans donne une bonne mesure de la fréquence du célibat définitif si la mortalité des célibataires ne diffère pas de celle de l'ensemble, de même le complément à 1 de la proportion de sédentaires chez les célibataires, que donne directement l'enquête rétrospective, donnerait une bonne mesure de l'émigration des célibataires s'il n'y avait pas de nuptialité différentielle entre les sédentaires et les émigrés (5); en particulier il ne faudrait pas que le départ introduise une discontinuité dans les probabilités de se marier : or, il est fort probable qu'on ne puisse faire une telle hypothèse; on peut par contre, peut-être, retenir celle de l'indépendance entre migration et nuptialité, avant le mariage.

On devra donc, dans chaque génération, reconstituer au cours de chaque intervalle d'âges les nombres de premiers départs et de premiers mariages, et à chaque âge, les effectifs de célibataires qui ne sont pas encore partis, pour calculer des quotients de 1<sup>re</sup> émigration des célibataires dont la synthèse permettra d'établir une table de 1<sup>re</sup> émigration, d'où la *nécessité absolue de ne pas recueillir seulement l'état matrimonial au moment de l'enquête et au moment du départ mais de pouvoir disposer des dates de premier mariage et de première émigration.*

Mieux encore, on subdivisera le groupe de célibataires à chaque âge en célibataires destinés à le rester et célibataires destinés à se marier par la suite, ainsi que les événements qu'ils subissent (1<sup>ers</sup> départs et 1<sup>ers</sup> mariages) pour calculer une table dans chacun des sous-groupes et vérifier s'il y a indépendance entre les deux phénomènes avant le mariage.

---

(5) cf. L. HENRY, ouvrage cité.

On se heurte aux mêmes difficultés quand on fait l'analyse de la démographie différentielle; on change alors d'unité statistique : on n'étudie plus comment migrent les mariés, par exemple, mais comment se marient les migrants, mais la solution est identique. Une bonne mesure de l'intensité de la primo-nuptialité des sédentaires jusqu'à un âge donné ne sera pas fournie par la proportion de célibataires chez les sédentaires à cet âge (recueillie directement à l'enquête), biaisée par l'émigration différentielle probable entre célibataires et reste de la population, mais là encore, par la synthèse des quotients de nuptialité des sédentaires, subdivisés en destinés à le rester et destinés à migrer.

De même que la comparaison de la table de 1<sup>re</sup> émigration des célibataires avec celle de l'ensemble de la population donne une mesure de la migration différentielle selon l'état matrimonial et aussi des taux de correction susceptibles d'être appliqués aux proportions de célibataires des sédentaires biaisées par cette émigration différentielle, de même la comparaison de la table de nuptialité des sédentaires et de celle de l'ensemble de la population donne une mesure de la nuptialité différentielle selon l'attitude face à la migration et aussi des taux de corrections susceptibles d'être appliqués aux proportions de sédentaires chez les célibataires biaisées par cette nuptialité différentielle.

Pour utiliser les renseignements recueillis au cours d'une enquête rétrospective, on est obligé de supposer qu'il n'y a pas de liaison entre la mortalité et la migration jusqu'à la date de l'enquête. En ne s'adressant qu'à des survivants, il n'est pas facile de vérifier cette hypothèse.

Une enquête du type de celle que nous décrivons ici donne l'occasion de faire parler des décédés; on peut se renseigner sur des frères et sœurs disparus, non pour les inclure dans l'échantillon, mais pour vérifier le bien fondé de l'hypothèse, voir, en particulier, si les émigrés reviennent décéder chez eux, et pour calculer, le cas échéant, par comparaison de la survie des sédentaires à celle des émigrés et à celle des migrants rentrés au pays, les facteurs correctifs à appliquer aux indices calculés sur les survivants à l'enquête.

Les effets des mouvements migratoires sont très divers. On analysera avec intérêt celui de l'émigration sur la séparation des familles. On tentera de recueillir les données qui permettent de calculer, à chaque durée écoulée depuis le départ d'un conjoint, par cohorte d'émigration du conjoint, la proportion de femmes qui ne l'ont pas rejoint, ou par cohorte de départ du deuxième parent émigré, la proportion d'enfants qui n'ont pas suivi leurs parents (éventuellement selon l'âge de l'enfant au départ, taille de la famille...).

Ce rapide survol des indices susceptibles d'être calculés pour étudier l'émigration et le retour montre que, dans tous les tableaux tirés de l'exploitation de l'enquête qu'on propose, doit figurer le double croisement selon la cohorte et la variable (génération et âge, cohorte d'émigrés et durée de séjour...), eux mêmes ensuite subdivisés et que doivent figurer selon ce double classement, non seulement les événements subis par les enquêtés, mais aussi les diverses catégories de population.

## **AVANTAGES, LIMITES ET APPLICATION DE LA MÉTHODE**

L'idée d'interroger des résidents sur leurs frères et sœurs, ou sur leurs enfants n'est pas nouvelle. Elle a même été expérimentée en République Dominicaine, en Colombie et à Costa-Rica, mais l'objectif était uniquement de faire un comptage de la population non résidente selon le sexe, à une date donnée et d'en estimer l'âge, à partir de l'exploitation de 2 ou 3 questions ajoutées à un recensement (6).

Nous proposons d'aller plus loin et d'interroger des résidents non seulement sur la présence à l'étranger de leurs frères et sœurs, mais aussi sur leur histoire migratoire et démographique et de comparer les caractères et le comportement de ceux qui migrent et de ceux qui ne migrent pas, de ceux qui reviennent et de ceux qui ne reviennent pas au pays et d'essayer de décrire ainsi les effets des migrations sur la population et le pays d'origine. C'est pourquoi une enquête spécifique est nécessaire et des questions ajoutées à un recensement seraient insuffisantes.

Pour bien mener une telle enquête, la qualité et la compétence des enquêteurs sont primordiales; tout repose sur leur aptitude à aider les enquêtés à mémoriser les dates des événements subis par leurs frères et sœurs. La qualité de l'enquête dépend autant de la capacité des enquêtés à renseigner sur leurs frères et sœurs qu'à celle des enquêteurs à favoriser cette capacité. Il est donc probable qu'une telle enquête ne pourrait être conduite dans n'importe quel pays.

L'échantillon doit être représentatif de la population résidente, tiré aléatoirement et de grande dimension. Son tirage nécessite une bonne base de sondage, un recensement ou l'équivalent, récente et actualisée.

Cette enquête laisse de côté des catégories de population qui n'ont pas de porte-parole au pays d'origine. Le biais sera d'autant plus difficile à corriger qu'elles seront importantes, ce qui interdit ce genre d'enquête aux pays à fratrie de petite dimension.

Si on peut surmonter ces limites, l'information recueillie de cette manière :

— pallie l'absence d'enregistrement des entrées et des sorties d'un pays et permet de reconstituer son histoire migratoire depuis un demi-siècle environ;

— concourt à l'obtention d'une mesure correcte de la fréquence des départs dans les générations et des retours dans les cohortes de migrants, de la migration différentielle et de la démographie différentielle des migrants et non migrants, et aide à comprendre les causes et conséquences des migrations de départ et de retour;

— offre de pouvoir vérifier le bien fondé de l'hypothèse d'indépendance entre mortalité et migration et de corriger les données recueillies.

Une enquête de ce type est actuellement en cours de réalisation au Portugal, conduite par le Centre d'Etudes Démographiques de l'Institut National de Statistique du Portugal, avec la coopération de l'INED.

Il est prévu de tirer un échantillon d'au moins 18 000 logements dans lesquels tous les membres du ménage auraient à remplir un questionnaire du type décrit (feuille blanche)

---

(6) J. SOMOZA : «A proposal for estimating the emigrant population by sex and age from special census questions»

et

K. HILL : «A proposal for the use of information on residence of siblings to estimate emigration by age»

et

J. SOMOZA : «Indirect estimates of emigration applications of two procedures using information on residence of children and sibling»

in

«Indirect Procedures for Estimating Emigration», IUSSP, Papers n° 18, 1981.

et à renseigner sur les membres de leur famille qui ont migré et dont ils sont porte-parole (essentiellement leurs frères et sœurs), en remplissant pour eux une feuille bleue. Pour établir une statistique convenable, par cohorte d'émigration, des individus rentrés au Portugal, on doit disposer d'un échantillon de 2 000 à 2 500 personnes de cette nature. C'est en partant de ce chiffre, de l'estimation faite, au Portugal, à partir des données des recensements, du volume des retours au pays depuis 20 ans (7), mis en rapport avec la population totale, et du nombre moyen de personnes par ménage (de l'ordre de 4) fourni par le recensement, que la taille de l'échantillon de logements souhaitée a été ainsi fixée.

On prévoit, d'autre part, d'administrer à ceux qui sont rentrés, un questionnaire annexe à celui qui renseigne sur leur histoire migratoire et démographique, dont le contenu sera plus qualitatif, qui portera sur certains aspects de la vie à l'étranger du migrant, sur les bénéfices éventuels de l'émigration et sur les problèmes de réinsertion au pays d'origine.

Nous avons testé un questionnaire du type décrit et ce questionnaire annexe, d'abord auprès d'une soixantaine de ménages, et ensuite au cours d'une enquête pilote plus importante auprès d'un échantillon de 300 logements. Les enquêteurs, très bien formés à aider les enquêtés à retrouver les dates des événements ou à les estimer ont obtenu des réponses d'une étonnante qualité et les refus de réponses ont été très rares.

## CONCLUSION

On n'a évoqué ici que les problèmes de mesure de l'émigration d'un pays et de retour dans ce pays et discuté d'un mode de collecte susceptible de fournir les données nécessaires à cette mesure. L'étude de l'immigration d'une population étrangère dans un pays d'accueil pose d'autres problèmes que nous ne traiterons pas ici; l'intensité de cette immigration ne peut se confondre avec l'intensité de l'émigration du pays de départ, même si les émigrés du pays de départ sont les immigrés du pays d'accueil.

L'enquête que nous venons de décrire nous paraît le seul moyen d'obtenir les données nécessaires à la mesure de l'impact des départs d'un pays et surtout à celle de l'impact des retours au pays d'origine, mais elle présente certaines difficultés, nous l'avons vu.

Dans les pays où elle ne peut être réalisée, il serait souhaitable de prévoir, dans le questionnaire du recensement des questions sur l'histoire migratoire des résidents (années de leurs départs à l'étranger et années de leur retour au pays d'origine) et d'ajouter à des questions identiques à celles proposées par Somoza et Hill sur la résidence éventuelle à l'étranger des frères et sœurs des questions sur l'année de départ du pays et l'année de naissance des frères et sœurs absents.

---

(7) C. CONIM : «O retorno dos emigrantes : estimativa e previsão para 1990 in Retorno, Emigração e Desenvolvimento regional en Portugal». Instituto de Estudos para Desenvolvimento, Caderno 8.

RÉSIDENT

NOM Prénom .....

N° .....

## Histoire démographique

A

	Prénom	Sexe	Année de naissance	Province ou pays de naissance	Province ou pays de résidence actuelle	Si décédé		Pays de naissance	
						Année de décès	Pays de décès	du père	de la mère
L'enquête									
Ses enfants									

A-t-il été marié au moins une fois ? oui  passer en B; non  passer en C.

B Pour tous les mariages (ou toutes les unions)

Rang de l'union	Année de l'union	Pays de l'union	Année de rupture éventuelle	Nature de la rupture S ou V	L'enquête a-t-il migré au cours de l'union ?	Rang de la migration éventuelle	Année de départ retour	Pays d'accueil successifs		
								1er	2ème	3ème
1					non → oui ↓	1er départ 1er retour 2ème départ 2ème retour				
2										

### C Histoire de ses parents, avant son 18ème anniversaire

Père						Mère					
Rang de la migration éventuelle	Année de départ	Pays d'accueil successifs			Année de décès éventuel	Rang de la migration éventuelle	Année de départ	Pays d'accueil successifs			Année de décès éventuel
	retour	1er	2ème	3ème			retour	1er	2ème	3ème	
1er départ 1er retour 2è départ 2è retour						1er départ 1er retour 2è départ 2è retour					

A-t-il vécu à l'étranger au moins 6 mois consécutifs ? oui  passer en D;

oui  passer en E.

Rang de la migration	Année de départ	Pays d'accueil successifs (1)	Qui l'accompagne ? Lien de parenté (3)	Qui l'a précédé ? (4)		Qui l'a suivi ?		Qui est resté ? au pays d'origine (5) à l'étranger (6)
	retour (1)			Lien de parenté (3)	Année de départ	retour	Lien de parenté (3)	
1er départ								
1er retour								
2è départ								
2è retour								

- (1) Pour les personnes nées à l'étranger :  
 année de départ : sans objet; année de retour : année du 1er voyage au pays d'origine suivi d'un séjour d'au moins 6 mois; 1er pays d'accueil : pays de naissance.
- (2) Conjoint et enfants que l'enquêté a eus avant et au cours de son séjour à l'étranger.
- (3) 1er conjoint, 2ème conjoint (C<sub>1</sub>, C<sub>2</sub>, ...), 1er enfant, 2ème enfant... (E<sub>1</sub>, E<sub>2</sub>...).
- (4) Indiquer ceux qui sont partis avant l'enquêté, et ceux qui sont rentrés avant lui, même si l'enquêté est toujours à l'étranger.
- (5) Jusqu'à la date de l'enquête ou jusqu'à celle du retour de l'enquêté.
- (6) Jusqu'à la date de l'enquête ou jusqu'à celle du départ suivant de l'enquêté.

**E** Combien a-t-il de frères et sœurs ? Si 0 passer en **F**.

Nom et prénom des frères et sœurs	Sexe	Année de naissance	A-t-il migré au moins une fois ou est-il né à l'étranger ?		N° de feuille bleue	Est-il décédé ? Si oui, n° de feuille verte
			non ↓	oui →		

Combien de frères et sœurs résident aupays d'origine ?

**F** Vérifier si l'enquêté a des enfants dont aucun ne réside au pays d'origine. Si non passer en **G**; si oui ↓

Nom et prénom des enfants	N° de feuille bleue	Le père ou la mère est-il vivant ?	S'il est vivant réside-t-il au pays d'origine ?

**G** Nombre de feuilles bleues à remplir

Frères et Sœurs .....

Enfants .....

Total .....

Nombre de feuilles vertes à remplir .....

Feuille bleue

NON RÉSIDENT

NOM Prénom .....

N° .....

N° de la personne à laquelle il est apparenté .....

### Histoire démographique

#### A

	Prénom	Sexe	Année de naissance	Province ou pays de naissance	Province ou pays de résidence actuelle	Si décédé		Pays de naissance	
						Année de décès	Pays de décès	du père	de la mère
L'enquêté									
Ses enfants									

A-t-il été marié au moins une fois ? oui  passer en B; non  passer en C.

#### B Pour tous les mariages (ou toutes les unions)

Rang de l'union	Année de l'union	Pays de l'union	Année de rupture éventuelle	Nature de la rupture S ou V	L'enquêté a-t-il migré au cours de l'union ?	Rang de la migration éventuelle	Année de départ retour	Pays d'accueil successifs		
								1er	2ème	3ème
1					non → oui ↓	1er départ 1er retour 2ème départ 2ème retour				
2										

### C Histoire de ses parents, avant son 18ème anniversaire

Rang de la migration éventuelle	Année de départ retour	Père			Année de décès éventuel	Rang de la migration éventuelle	Année de départ retour	Mère			Année de décès éventuel
		1er	2ème	3ème				1er	2ème	3ème	
1er départ 1er retour 2è départ 2è retour						1er départ 1er retour 2è départ 2è retour					

### D Histoire migratoire

Rang de la migration	Année de départ retour (1)	Pays d'accueil successifs (1)	Qui l'accompagne ? Lien de parenté (3)	Qui l'a précédé ? (4)		Qui l'a suivi ?		Qui est resté ? au pays d'origine (5) à l'étranger (6)
				Lien de parenté (3)	Année de départ retour	Lien de parenté (3)	Année de départ retour	
1er départ								
1er retour								
2è départ								
2è retour								

- (1) Pour les personnes nées à l'étranger :  
année de départ : sans objet; année de retour : année du 1er voyage au pays d'origine suivi d'un séjour d'au moins 6 mois; 1er pays d'accueil : pays de naissance.
- (2) Conjoint et enfants que l'enquêté a eus avant et au cours de son séjour à l'étranger.
- (3) 1er conjoint, 2ème conjoint (C<sub>1</sub>, C<sub>2</sub>, ...), 1er enfant, 2ème enfant... (E<sub>1</sub>, E<sub>2</sub>...).
- (4) Indiquer ceux qui sont partis avant l'enquêté, et ceux qui sont rentrés avant lui, même si l'enquêté est toujours à l'étranger.
- (5) Jusqu'à la date de l'enquête ou jusqu'à celle du retour de l'enquêté.
- (6) Jusqu'à la date de l'enquête ou jusqu'à celle du départ suivant de l'enquêté.